

## Éducation physique et sportive

### Classes de seconde, de première et de terminale, enseignement commun

En vert, nos commentaires / En bleu nos amendements

#### 1. Préambule

ADMINISTRATION	SNEP-FSU
<p>L'appétence et le niveau d'engagement des adolescents pour les pratiques physiques révèlent un tableau contrasté. Si un tiers des jeunes de 11 à 18 ans a régulièrement une activité physique, le taux d'inactivité et de sédentarité de la population française reste important pour les deux tiers qui n'accèdent pas aux recommandations de l'organisation mondiale de la santé. Malgré la mobilisation des professeurs d'Éducation physique et sportive (EPS) pour proposer aux élèves des expériences corporelles riches, pour leur faire vivre des formes de pratique variées, le décrochage de l'activité physique s'opère majoritairement à partir de 17 ans, au terme de l'enseignement obligatoire d'EPS, plus massivement chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes. En outre, les motivations des jeunes pour s'engager dans une pratique physique évoluent et se diversifient, telles que la recherche de compétition, de confrontation à l'autre, de création, de santé, de bien être individuel.</p>	<p>Pour le SNEP, ce paragraphe n'a pas lieu d'être dans un programme. Nous avons regardé sur les autres disciplines, aucune ne fait ce type de remarque. En quoi cela sert ? Pour alléger le programme, nous proposons de le supprimer.</p>

<p>L'éducation physique et sportive vise à permettre à tous les élèves l'accès à un patrimoine culturel contemporain large, historiquement construit et en constant développement. Par la mise en activité des lycéennes et des lycéens au sein de pratiques physiques, sportives, artistiques (PPSA) diversifiées, organisées et adaptées à leurs ressources, l'éducation physique et sportive contribue au développement, à l'épanouissement et à l'émancipation de chacun. Ainsi, au plan personnel, l'élève apprend à enrichir sa motricité, à éprouver des sensations, à vivre des émotions.</p> <p>il se transforme par sa propre activité et celle des autres, développe des compétences et renforce ainsi son pouvoir d'agir, accroît ses capacités de raisonnement et son esprit critique, élargit son registre de culture, construit les conditions de sa santé. À ce titre, l'EPS contribue à l'acquisition par les lycéens d'une culture scolaire humaniste et scientifique commune, permettant la compréhension du monde contemporain. Elle promeut les valeurs et les principes de la république, et contribue à la cohésion sociale en posant l'altérité et l'égalité filles – garçons comme dimensions fondamentales.</p>	<p>OK</p>
<p>La formation physique, artistique et sportive du lycéen prend appui sur les compétences développées à l'école primaire et au collège. Elle lui permet d'acquérir les compétences qui favoriseront sa réussite dans l'enseignement supérieur et dans sa vie future d'adulte responsable. Les apprentissages au lycée permettent à l'élève de mieux connaître ses possibilités en lien avec ses aspirations, de se situer dans la diversité des environnements. L'éducation physique et sportive au lycée est l'occasion d'une véritable éducation de l'élève à faire des choix éclairés, pour construire son parcours d'orientation et rester acteur de son projet personnel.</p>	<p>La formation physique, artistique et sportive du lycéen prend appui sur les compétences développées à l'école primaire et au collège. Elle lui permet d'acquérir les compétences qui favoriseront sa réussite dans l'enseignement supérieur et dans sa vie future d'adulte responsable. Les apprentissages au lycée permettent à l'élève de mieux connaître ses possibilités <a href="#">en lien avec ses aspirations</a> (l'école n'est pas là pour coller aux aspirations des jeunes, là encore nous ne retrouvons pas cela dans les autres programmes), ...</p>
<p>Au regard des enjeux de société et de civilisation, l'EPS contribue à développer une culture de l'activité physique régulière et durable, levier indispensable de l'amélioration de la santé publique. En tant que discipline d'enseignement, elle permet à chaque élève de se réaliser en construisant une relation assumée à son corps.</p>	<p>OK</p>

<p>Respectueuse des différences de potentiels, de ressources et de sexe, luttant contre les stéréotypes sociaux et résolument inscrite dans une école inclusive, l'EPS offre à tous l'occasion d'une pratique physique, sportive, artistique qui fait toute sa place au plaisir d'agir.</p> <p>Au lycée, l'EPS se décline en deux enseignements : un enseignement commun obligatoire pour tous les élèves de la classe de seconde à la classe terminale, un enseignement optionnel proposé au choix de l'élève</p>	<p>Respectueuse des différences <del>de potentiels, de ressources et de sexe</del>, (même remarque que précédemment, on ne voit pas ce genre de choses dans les autres programmes, d'autant qu'on ne sait pas très bien ce que peut vouloir dire « respecter les différences de potentiels » par exemple) luttant contre les stéréotypes sociaux et résolument inscrite dans une école inclusive, l'EPS offre à tous <del>l'occasion d'</del>une pratique physique, sportive, artistique qui fait toute sa place au plaisir d'agir, <del>d'apprendre, se transformer.</del> (il faut aussi considérer que le plaisir n'est pas que dans la pratique...)</p>
--	---

## 2. Finalité

<p>L'éducation physique et sportive vise à former, par la pratique physique, sportive, artistique, un lycéen épanoui et cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager et s'éprouver de façon régulière, autonome et pérenne dans un mode de vie actif et solidaire.</p>	<p>OK</p>
---	-----------

## 3. Objectifs généraux

<p>L'éducation physique et sportive doit permettre à chaque élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de développer sa motricité</li> </ul> <p>Permettre à chaque élève d'enrichir sa motricité nécessite qu'il s'adonne à des pratiques physiques, sportives, artistiques (PPSA) diversifiées et approfondies. Le développement de sa motricité exige qu'il s'engage dans les apprentissages quels que soient son niveau d'expertise, sa condition physique et son degré d'inaptitude ou de handicap. C'est par cette motricité enrichie que tous les élèves accéderont à des pouvoirs d'agir nouveaux.</p>	<p>OK</p>
---	-----------

<p>- d'exercer sa responsabilité dans l'engagement personnel et fraternel</p> <p>Par son activité physique et par l'exercice de rôles sociaux (observateur critique, arbitre, juge, conseil, aide, etc.), l'élève construit des comportements sociaux. La solidarité pour le bien de tous se développe dans les PPSA grâce aux échanges entre les élèves qui apprennent ainsi à agir ensemble, à se connaître, à se confronter les uns aux autres, à s'aider, à se respecter quelles que soient leurs différences. Au sein de la classe et dans un contexte propice, la prise de responsabilité permet à l'élève de s'engager en faisant des choix et en les assumant, tout en comprenant et en respectant l'intérêt de règles communes pour tous</p>	<p>OK</p>
<p>- de construire durablement sa santé</p> <p>Par son engagement dans les PPSA, l'élève apprend à développer durablement sa santé en portant la responsabilité de ses actes. En développant ses ressources physiologiques et psycho-sociales, il améliore son bien-être, pour lui et pour les autres. L'EPS permet à l'élève d'assurer sa sécurité et celle des autres dans la pratique physique, de construire une image et une estime de soi positive. Grâce aux efforts consentis, aux effets bénéfiques éprouvés, aux progrès réalisés, l'élève éprouve le plaisir de pratiquer une activité physique lucide et régulière tout au long de la vie</p>	<p>OK</p>
<p>- d'accéder lucidement au patrimoine culturel</p> <p>Les expériences corporelles des PPSA permettent au lycéen d'accéder à la culture des pratiques sociales et aux valeurs incarnées par les pratiquants. En aidant le lycéen à se situer au sein du patrimoine culturel contemporain des PPSA, l'EPS lui permet de disposer de connaissances nécessaires et d'un niveau d'expertise suffisant à son émancipation et à son épanouissement</p>	<p>Les expériences <b>corporelles</b> (les expériences, c'est d'ailleurs dit plus loin, ne sont pas que corporelles, ce sont des expériences « humaines ») des PPSA permettent au lycéen d'accéder à la culture des pratiques sociales <b>et ses valeurs</b> <del>et aux valeurs incarnées par les pratiquants</del> (ça ne veut rien dire : de quoi parle t-on ? Des valeurs de quoi ? Que signifie des valeurs incarnées par les pratiquants, lesquels ?)...</p>

#### 4. Une progression des apprentissages spécifique à la discipline

<p>Le programme d'enseignement de l'EPS au lycée se fonde sur une progression non pas linéaire et cumulative, mais spiralaire : les acquisitions de l'élève s'enrichissent, s'affinent et s'intègrent de plus en plus les unes aux autres tout au long de la formation, de la seconde à la terminale. La spécificité de la discipline justifie cette conception : l'EPS engage les élèves dans des apprentissages corporels complexes dont la maîtrise suppose l'intégration de ressources de différentes natures (motrices, cognitives, sociales, émotionnelles ...) qui ne peuvent être acquises de façon isolée.</p>	<p>OK</p>
---	-----------

#### 5. Ce que vise l'enseignant : l'appropriation par l'élève d'expériences corporelles

La formule est assez étrange. Transposons dans d'autres disciplines : Ce que vise l'enseignant de math (ou autre discipline) : l'appropriation d'expériences mathématiques ? Cette phrase, dont la fonction est d'introduire et de légitimer la classification en expériences corporelles, ne correspond pas aux attentes scolaires. En poussant la logique, cette phrase pourrait être analysée comme contradictoire avec la visée énoncée dans la finalité, ou en tout cas extrêmement réductrice. Nous proposons simplement :

#### 5 Ce que vise l'EPS

Nous proposons de remplacer tout ces paragraphes par ce que nous mettons à la suite en bleu, en reprenant malgré tout une bonne partie de ce qui est écrit, ce qui permettrait de laisser plus de souplesse ensuite pour la programmation des PPSA tout en permettant de sortir de polémiques stériles

<p>L'enseignement de l'EPS vise l'appropriation par le lycéen d'expériences corporelles dans deux registres différents et complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part, cinq expériences corporelles caractéristiques des pratiques physiques, sportives, artistiques (PPSA) contemporaines ;</li> <li>- d'autre part, une expérience corporelle qui permet au lycéen de savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement.</li> </ul> <p>5.1. Cinq expériences corporelles représentatives de la culture des pratiques physiques, sportives, artistiques (PPSA)</p> <p>Une expérience corporelle désigne la façon dont l'élève engage et met à</p>	<p>L'enseignement de l'EPS vise l'appropriation par le lycéen <b>et la lycéenne</b> d'une culture physique, sportive, artistique par confrontation à des expériences spécifiques caractéristiques des PPSA d'une part et par un retour réflexif sur sa pratique leur permettant de savoir se préparer et s'entraîner à pratiquer, individuellement ou collectivement</p> <p>5.1 L'enseignement de l'EPS, pour atteindre les objectifs visés, doit permettre à tous les lycéens et lycéennes de vivre des expériences dans trois champs de cultures différents : le champ sportif, le champ artistique</p>
---	---

l'épreuve son corps pour effectuer une pratique. Plus qu'une simple production de gestes, elle engage le sujet dans sa totalité. Pour agir sur soi, sur autrui, sur l'environnement physique, l'élève investit différentes dimensions : des intentions, des émotions, des significations, des connaissances, des valeurs, des sensations. Ce caractère vécu et subjectif de l'expérience corporelle lui confère un caractère personnel.

Les PPSA, en tant que pratiques sociales, sont porteuses d'un fond culturel d'expériences corporelles partagées par les pratiquants. Cette dimension collective de l'expérience corporelle renvoie à des formes d'engagement corporel caractéristiques de la culture des PPSA que le lycée devra vivre et s'approprier pour se développer. L'appropriation d'une expérience corporelle caractéristique d'un groupe de PPSA et des différentes dimensions qui la constituent (intentions, sensations, émotions, connaissances ...), suppose que l'élève soit impliqué dans la forme d'engagement dont ces PPSA sont porteuses. Elle nécessite des apprentissages, qui permettront l'acquisition de compétences, détaillées en section 9 de ce programme. Pour cela, les PPSA doivent faire l'objet d'un traitement didactique et pédagogique adapté.

Cinq expériences corporelles sont retenues comme étant les plus représentatives du fond culturel des PPSA :

- Expérience corporelle n°1 : « Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée ». Cette expérience corporelle consiste à s'engager et à s'éprouver pour aller plus vite, plus loin ou pour répéter l'effort le plus de fois possible.

- Expérience corporelle n°2 : « Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains ». Cette expérience corporelle consiste à s'engager et à s'éprouver dans un déplacement conçu, prévu, régulé en cours d'itinéraire à partir de l'analyse des éléments de l'environnement, pour partir et revenir en sécurité.

☐ Expérience corporelle n°3 : « Réaliser une prestation corporelle provenant d'un processus de création artistique ou d'une production de formes codifiées, destinée à être vue et appréciée ».

Pratiques de création artistique : cette expérience corporelle consiste à

(dances et arts du cirque) et celui des pratiques physiques, plus généralement, de mise ou remise en forme (step, musculation, certaines formes de courses, yoga, etc.)

Une expérience désigne la façon dont l'élève s'engage et se met à l'épreuve pour effectuer une pratique. Plus qu'une simple production de gestes, elle engage le sujet dans sa totalité. Pour agir sur soi, sur autrui, sur l'environnement physique, l'élève investit différentes dimensions : des intentions, des émotions, des significations, des connaissances, des valeurs, des sensations. Ce caractère vécu et subjectif de l'expérience physique, sportive, artistique, lui confère un caractère personnel.

Les PPSA, en tant que pratiques sociales, sont porteuses d'un fond culturel d'expériences partagées par les pratiquant-es. Cette dimension collective de l'expérience renvoie à des formes d'engagement corporel caractéristiques de la culture des PPSA que le lycée devra vivre et s'approprier pour se développer. L'appropriation d'une expérience caractéristique d'un groupe de PPSA et des différentes dimensions qui la constituent (intentions, sensations, émotions, connaissances ...), suppose que l'élève soit impliqué dans la forme d'engagement dont ces PPSA sont porteuses. Elle nécessite des apprentissages, qui permettront l'acquisition de compétences, détaillées en section 9 de ce programme. Pour cela, les PPSA doivent faire l'objet d'un traitement didactique et pédagogique adapté.

s'engager et s'éprouver dans un processus de création pour présenter au public un projet artistique singulier. Le processus de création artistique est une démarche de construction visant à agencer les différentes étapes d'exploration, d'enrichissement, de sélection, d'organisation, de mémorisation, de présentation.

Pratiques de production de formes codifiées : cette expérience corporelle consiste à s'engager et à s'éprouver dans la production et l'enchaînement de formes corporelles codifiées qui sont jugées en référence à un code scolaire.

- Expérience corporelle n°4 : « Conduire un affrontement individuel ou collectif pour faire basculer le rapport de force à son avantage ». Cette expérience corporelle consiste à s'engager et s'éprouver dans un affrontement pour le remporter.

- Expérience corporelle n°5 : « Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir ». Cette expérience corporelle consiste à s'engager et à s'éprouver, selon un mobile personnel, dans le développement de ressources définies par un thème d'entraînement choisi. Les élèves peuvent ainsi poursuivre un même thème d'entraînement (développement de la puissance aérobie, de la capacité aérobie, gain de volume musculaire, ...) avec des mobiles personnels différents, d'entretien et de développement de soi.

5.2. Savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement : une expérience corporelle que le lycéen s'approprie au travers de chaque PPSA

Parler ici aussi d'expérience corporelle montre bien le fourre-tout de la notion. Nous trouvons que ça affaiblit l'objectif, que nous partageons de faire accéder tout le monde à l'appropriation de ces savoirs et connaissances. Nous proposons de ne garder dans le sous-titre que :

5.2 Savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement.

Tout en visant l'appropriation par l'élève des cinq expériences corporelles caractéristiques de la culture des PPSA, l'EPS au lycée propose également de

**L'EPS doit permettre à tous et toutes, à travers les diverses expériences dans les différentes PPSA d'apprendre à savoir se préparer et savoir**

vivre une autre expérience corporelle qui lui permet de savoir se préparer et de savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement. Cette acquisition consiste à apprendre à organiser et gérer de façon autonome sa pratique physique, seul et avec d'autres, conditionnant ainsi la possibilité, pour lui, de s'engager lucidement dans un mode de vie actif maintenant et plus tard. Pour cela, elle nécessite que le lycéen construise et développe des compétences de diagnostic, de mise en projet, d'analyse et de régulation de son activité physique pour renforcer son autonomie au service d'une pratique régulière, durable et raisonnée dans sa vie future d'adulte.

Cette expérience corporelle se développe tout au long des trois années du cursus, et au travers de chaque PPSA enseignée.

- L'élève apprend à associer la préparation physiologique (savoir s'échauffer/ récupérer) à une préparation psychologique propre à l'effort envisagé (savoir « être prêt à » : se dépasser, s'engager en sécurité, se produire devant un public, affronter l'adversaire, conduire un projet personnel de transformation ...).
- L'élève, habitué à être « entraîné par », devient « un élève qui sait s'entraîner de façon autonome ». Il apprend à se connaître, à faire des choix, à conduire et réguler ses efforts.
- L'élève apprend à s'organiser et à interagir avec les autres dans un groupe pour se préparer à pratiquer et à s'entraîner physiquement.

**s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement.**

**Ces acquisitions consistent** à apprendre à organiser et gérer de façon autonome sa pratique physique, seul et avec d'autres, conditionnant ainsi la possibilité, pour lui, de s'engager lucidement dans un mode de vie actif maintenant et plus tard. Pour cela, elle nécessite que le lycéen construise et développe des compétences de diagnostic, de mise en projet, d'analyse et de régulation de son activité physique pour renforcer son autonomie au service d'une pratique régulière, durable et raisonnée dans sa vie future d'adulte.

**Au travers de chaque PPSA enseignée. (si le cursus lycée est une entité, c'est une évidence que c'est au long du cursus que ça se construit, inutile de le préciser)**

- L'élève apprend à associer la préparation physiologique (savoir s'échauffer/ récupérer) à une préparation psychologique propre à l'effort envisagé (savoir « être prêt à » : se dépasser, s'engager en sécurité, se produire devant un public, affronter l'adversaire, conduire un projet personnel de transformation ...).
- L'élève, habitué à être « entraîné par », devient « un élève qui sait s'entraîner de façon autonome ». Il apprend à se connaître, à faire des choix, à conduire et réguler ses efforts.
- L'élève apprend à s'organiser et à interagir avec les autres dans un groupe pour se préparer à pratiquer et à s'entraîner physiquement.
- **L'élève, habitué à vivre un processus de création devient un-e élève qui en maîtrise les différentes étapes et apprend à composer une chorégraphie ou un numéro. (il y a aussi des savoirs de ce type dans les APA)**

## 6. Des compétences à acquérir et des ressources pour les construire

L'enseignement de l'EPS permet au lycéen de s'appropriier les cinq types d'expérience corporelle dont sont porteuses les pratiques physiques, sportives, artistiques, tout en faisant l'expérience, individuellement et collectivement, de la préparation et de l'entraînement à la pratique. Ces expériences corporelles supposent que l'élève ne se limite pas à les « vivre », mais qu'il se les approprie pour les faire siennes et pouvoir les réutiliser ailleurs et plus tard.

Cette appropriation conduit à l'acquisition de compétences qui, elles-mêmes, supposent d'apprendre à développer, intégrer et mobiliser des ressources.

Les ressources à développer sont des capacités, des connaissances et des attitudes. Elles entretiennent entre elles des relations d'interdépendance et sont indissociables les unes des autres : les connaissances nourrissent les capacités et les attitudes, et réciproquement. Chaque ressource est à la fois la cause et la conséquence des autres : par exemple, une connaissance permet d'acquérir une attitude sociale ou de développer une capacité, et inversement une attitude sociale et une capacité permettent d'acquérir des connaissances.

Les capacités permettent à l'élève de percevoir et contrôler des sensations, de s'équilibrer, de se mouvoir, de donner de la vitesse, de la force, de la puissance aux mouvements, de les coordonner, d'acquérir des techniques motrices ... Elles sous-tendent l'organisation motrice de ses expériences corporelles en vue de construire les compétences visées.

Les connaissances et modes de raisonnement permettent à l'élève d'analyser, de comprendre, d'identifier, de donner du sens, de concentrer son attention, de mémoriser, de se projeter, d'argumenter, de s'instruire sur le corps, sur les PPSA, l'effort, l'exercice physique, les autres ... Elles sous-tendent l'organisation cognitive de ses expériences corporelles en vue de construire les compétences visées.

Les attitudes permettent à l'élève de s'engager dans des relations sociales de différentes natures (compétitives, collaboratives, dyadiques, collectives

Ces 2 paragraphes (de l'enseignement de l'EPS... ressources) sont des redites.

Pour introduire la suite, nous proposons :

L'apprentissage proposé aux élèves conduit à l'acquisition de savoirs et de compétences ce qui suppose d'apprendre à développer, intégrer et mobiliser des ressources.

Les ressources à développer sont des capacités, des connaissances et des attitudes. Elles entretiennent entre elles des relations d'interdépendance et sont indissociables les unes des autres : les connaissances nourrissent les capacités et les attitudes, et réciproquement. Chaque ressource est à la fois la cause et la conséquence des autres : par exemple, une connaissance permet d'acquérir une attitude sociale ou de développer une capacité, et inversement une attitude sociale et une capacité permettent d'acquérir des connaissances.

Les capacités permettent à l'élève de percevoir et contrôler des sensations, de s'équilibrer, de se mouvoir, de donner de la vitesse, de la force, de la puissance aux mouvements, de les coordonner, d'acquérir des techniques motrices ... Elles sous-tendent l'organisation motrice de ses expériences corporelles en vue de construire les compétences visées.

Les connaissances et modes de raisonnement permettent à l'élève d'analyser, de comprendre, d'identifier, de donner du sens, de concentrer son attention, de mémoriser, de se projeter, d'argumenter, de s'instruire sur le corps, sur les PPSA, l'effort, l'exercice physique, les autres ... Elles sous-tendent l'organisation cognitive de ses expériences corporelles en vue de construire les compétences visées.

Les attitudes permettent à l'élève de s'engager dans des relations sociales

<p>...), d'orienter et contrôler ses interactions sociales sur la base de valeurs affectives, morales et civiques (le respect, la solidarité, l'écoute, l'entraide, l'empathie, la confiance en soi et aux autres, la gestion des émotions ...). Ces attitudes sous-tendent l'organisation sociale de ses expériences corporelles ; elles permettent à l'élève d'apprendre à s'investir dans des rôles sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part, ceux qui sont inhérents aux pratiques, physiques, sportives, artistiques (arbitre, chronométreur, juge ...) ;</li> <li>- d'autre part, ceux qui appartiennent à la culture scolaire et permettent le travail collaboratif, le co-apprentissage...</li> </ul> <p>Trois conditions sont nécessaires pour faire de ces expériences corporelles un levier d'instruction et d'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part, choisir et traiter les pratiques physiques, sportives, artistiques, pour que les expériences corporelles personnelles de l'élève se transforment et deviennent des expériences corporelles caractéristiques des PPSA visées ;</li> <li>- d'autre part, faire en sorte que le lycéen n'en reste pas à l'étape des expériences vécues mais qu'il les transforme en compétences, grâce à un temps de pratique suffisant et à un retour réflexif sur cette pratique ;</li> <li>- enfin, guider les expériences corporelles que l'élève vit une fois engagé dans l'action, pour qu'elles débouchent sur de réelles transformations motrices.</li> </ul>	<p>de différentes natures (compétitives, collaboratives, dyadiques, individuelles, collectives, de présentation, de lecture...), d'orienter et contrôler ses interactions sociales sur la base de valeurs affectives, morales et civiques (le respect, la solidarité, l'écoute, l'entraide, l'empathie, la confiance en soi et aux autres, la gestion des émotions ...). Ces attitudes sous-tendent l'organisation sociale de ses expériences corporelles ; elles permettent à l'élève d'apprendre à s'investir dans des rôles sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part, ceux qui sont inhérents aux pratiques, physiques, sportives, artistiques (arbitre, chronométreur, juge ...) ;</li> <li>- d'autre part, ceux qui appartiennent à la culture scolaire et permettent le travail collaboratif, le co-apprentissage...</li> </ul> <p>Trois conditions sont nécessaires pour faire de ces expériences corporelles un levier d'instruction et d'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part, choisir et traiter les pratiques physiques, sportives, artistiques, pour que les expériences corporelles personnelles de l'élève se transforment et deviennent des expériences corporelles caractéristiques des PPSA visées ;</li> <li>- d'autre part, faire en sorte que le lycéen n'en reste pas à l'étape des expériences vécues mais qu'il les transforme en compétences, grâce à un temps de pratique suffisant et à un retour réflexif sur cette pratique ;</li> <li>- enfin, guider les expériences corporelles que l'élève vit une fois engagé dans l'action, pour qu'elles débouchent sur de réelles transformations motrices.</li> </ul>
--	--

## 7. Les pratiques physiques, sportives, artistiques (PPSA) porteuses des expériences corporelles visées

La redondance des formules avec les « expériences corporelles » quasiment toutes les 2 lignes est particulièrement lourde. Intituler ce chapitre « Liste des pratiques physiques, sportives, artistiques (PPSA) mises à l'étude » est largement suffisant

Les pratiques physiques, sportives, artistiques (PPSA) recouvrent à la fois les pratiques physiques relatives au développement et l'entretien de soi, les pratiques sportives de confrontation à soi, à autrui et à l'environnement, et	Les pratiques physiques, sportives, artistiques (PPSA) recouvrent à la fois les pratiques physiques relatives au développement et l'entretien de soi, les pratiques sportives de confrontation à soi, à autrui et à l'environnement, et
---	---

les pratiques artistiques en lien à un processus de création.

Les PPSA sont des productions culturelles, induites par un ensemble de normes sociales et incarnant différentes façons chez les pratiquants d'agir et de s'engager corporellement. Pour vivre ces pratiques, l'élève investit des significations, des gestes, des connaissances, des émotions, des sensations, des valeurs, à la fois personnelles et sociales. Ces expériences corporelles caractéristiques dont sont porteuses les PPSA constituent ainsi l'axe de développement du lycéen en EPS. Malgré leur diversité, plusieurs PPSA peuvent être regroupées dans une même catégorie au regard de la similarité des intentions du pratiquant lorsqu'il s'engage dans une pratique. Ainsi, on retiendra cinq catégories représentant cinq types d'expérience corporelle.

Liste nationale des pratiques physiques, sportives, artistiques

Expérience corporelle caractéristique n°1

Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée.

Course de ½ fond, course de relais, combiné athlétique, natation vitesse.

Expérience corporelle caractéristique n°2

Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains

Escalade, course d'orientation, sauvetage aquatique.

Expérience corporelle caractéristique n°3

Réaliser une prestation corporelle provenant d'un processus de création artistique ou d'une production de formes codifiées, destinée à être vue et appréciée

Pratiques de création artistique : danse contemporaine, arts du cirque.

Pratiques de production de formes codifiées : acrosport, gymnastique au sol, danse de couple.

Expérience corporelle caractéristique n°4

Conduire un affrontement individuel ou collectif pour faire basculer le rapport de force à son avantage

Badminton, tennis de table, boxe française, basket-ball, football,

les pratiques artistiques en lien à un processus de création.

Les PPSA sont des productions culturelles, induites par un ensemble de normes sociales et incarnant différentes façons chez les pratiquant-es d'agir et de s'engager. Pour vivre ces pratiques, l'élève investit des significations, des gestes, des connaissances, des émotions, des sensations, des valeurs, à la fois personnelles et sociales, **élabore ses connaissances**. Ces expériences caractéristiques dont sont porteuses les PPSA constituent ainsi l'axe de développement du lycéen en EPS.

Si on retient, ce que nous espérons pour sortir enfin de l'impasse des catégorisations existantes auquel personne ne comprend rien, la classification que nous proposons, issues des différentes cultures à l'œuvre dans le champ social, la « sous » catégorisation en 5 est obsolète.

Liste nationale des pratiques physiques, sportives, artistiques

Pratiques sportives :

Course de ½ fond, course de relais, combiné athlétique, natation vitesse, Escalade, course d'orientation, sauvetage aquatique, badminton, tennis de table, boxe française, basket-ball, football, handball, rugby, volley-ball, judo, gymnastique au sol, acrosport, ~~danse de couple~~

Pratiques artistiques :

danse contemporaine, arts du cirque,

Pratiques physiques :

Course en durée, musculation, natation en durée, step, yoga.

Concernant, la « danse de couple », nous sommes opposés à l'entrée dans les pratiques scolaire de nouvelles pratiques « sorties du chapeau » sans aucune garantie ni réflexion collective sur l'intérêt, et la didactisation nécessaire. Est-ce bien sérieux que l'institution se prononce comme ça ? Les choix pour l'école sont une chose sérieuse qui s'envisagent sur du long terme et avec quelques précautions... d'autant qu'on ne voit pas bien, même avec le classement des « expériences » dans laquelle la classer...

<p>handball, rugby, volley-ball, judo.          Expérience corporelle caractéristique n°5          Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir          Course en durée, musculation, natation en durée, step, yoga.</p> <p>Liste académique de PPSA et PPSA d'établissement</p> <p>L'offre de formation peut être élargie à un ensemble académique dont le nombre de pratiques ne pourra pas excéder cinq. Dans ce cas, chaque académie devra identifier les PPSA de sa liste académique et les référer précisément au type d'expérience corporelle dont elles sont porteuses.          En vue d'enrichir les offres nationale et académique, et pour répondre à des besoins et à des ressources culturelles, humaines et matérielles locales, le projet pédagogique d'EPS peut retenir une pratique spécifique appelée « PPSA d'établissement ». Cette pratique doit être porteuse de l'une des expériences corporelles caractéristiques et doit intégrer les éléments de préparation et d'entraînement à la pratique physique. Les attendus de fin de lycée spécifiés dans cette PPSA doivent être précisément définis par l'équipe EPS.          Le recteur arrête la liste académique et valide l'offre de l'établissement après avis et sur proposition des corps d'inspection.</p>	<p>Pour les enseignants qui l'expérimente actuellement (il doit y en avoir pour qu'elle surgisse ici), ils ou elles pourront toujours la mettre parmi la pratique « d'établissement » rendue possible par ce texte ci-dessous (et dans ce cas, y rajouter les danses collectives).</p>
---	--

8. La responsabilité pédagogique de l'enseignant

<p>Dans l'établissement, l'équipe pédagogique d'EPS est responsable de la définition de l'offre de formation. Cette dernière doit proposer une programmation équilibrée et diversifiée des types d'expérience corporelle visés, tenant compte des moyens et des contraintes locaux en matière</p>	<p>OK</p>
---	-----------

d'équipements et de ressources humaines du lycée. La plus grande adéquation de l'offre de formation sera recherchée au regard de la spécificité du public scolaire de l'établissement, des compétences développées par les élèves en amont du lycée, à l'école primaire et au collège, et des axes du projet d'établissement et de son contrat d'objectifs. L'équipe pédagogique a par ailleurs la responsabilité de concevoir, partager et mettre en oeuvre le projet pédagogique disciplinaire dont les principaux éléments constitutifs sont présentés annuellement au conseil d'administration de l'établissement.

Dans la classe, l'enseignant est maître de ses choix didactiques et pédagogiques ; il organise la forme de pratique qui lui paraît la plus pertinente pour créer les conditions d'enseignement optimales, adaptées aux enjeux de formation précisés par les attendus de fin de lycée ainsi qu'aux caractéristiques et besoins des élèves de la classe ou du groupe. L'enseignant doit exercer sa pleine responsabilité de concepteur afin de définir les contextes d'apprentissage spécifiques dans lesquelles ses élèves pourront s'engager et, ainsi, s'enrichir, se cultiver, se développer et réussir leur projet personnel de formation. La forme de pratique retenue doit faire l'objet d'une analyse approfondie et être porteuse de contenus d'enseignement prioritaires définis par l'enseignant. Le professeur doit particulièrement s'assurer qu'elle offre à tous les conditions optimales qui leur permettent de s'éprouver et de s'approprier le type d'expérience corporelle visé.

L'équipe pédagogique a par ailleurs la responsabilité de concevoir, partager et mettre en oeuvre le projet pédagogique disciplinaire ~~dont les principaux éléments constitutifs sont présentés annuellement au conseil d'administration de l'établissement.~~ Nous contestons fortement cette mesure sauf si on demande à toutes les disciplines de la faire. Pourquoi l'EPS devrait être la seule dans ce cas, infantilisation, suspicion ?

OK

### 9. Les attendus de fin de lycée (AFL) et les éléments pour établir des repères de progressivité

Les programmes d'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les lycées d'enseignement général et technologique fixent des attendus de fin de lycée (AFL). Les enseignants ont la responsabilité d'organiser la

Les enseignants ont la responsabilité d'organiser la démarche pour atteindre cet objectif ~~tout en s'appuyant sur des éléments leur permettant d'établir~~

démarche pour atteindre cet objectif tout en s'appuyant sur des éléments leur permettant d'établir des repères de progressivité.

Les attendus de fin de lycée (AFL)

Les AFL sont formulés en termes de compétences : ils attestent de l'appropriation par l'élève des expériences corporelles visées. La compétence est entendue comme la possibilité pour un élève de produire, reproduire avec constance des réponses adaptées et efficaces dans un ensemble de situations représentatives d'une expérience corporelle, et dans un contexte construit pour lui donner du sens.

Ils intègrent des dimensions motrices, cognitives et sociales. Les dimensions sociales se traduisent par les rôles sociaux que l'élève doit apprendre pour construire les compétences visées. Au regard de la diversité des collectifs constituant les classes, de la spécificité des PPSA et des caractéristiques des élèves, il revient aux enseignants de définir quels rôles sociaux doivent être particulièrement acquis.

Les AFL sont de deux ordres :

- les AFL1 qui recouvrent les compétences révélatrices de l'appropriation par l'élève des **cinq expériences corporelles caractéristiques des PPSA**. Ces attendus de fin de lycée sont par ailleurs spécifiés pour chaque PPSA qui pourra être mise en oeuvre ;
- les AFL2 qui recouvrent les compétences révélatrices de l'appropriation par l'élève de l'expérience, individuelle et collective, de la préparation et de l'entraînement à la pratique physique **déclinées dans chacun des cinq types d'expérience corporelle**.

Des éléments pour établir des repères de progressivité

Des éléments sont proposés aux enseignants pour leur permettre de construire des repères de progressivité à chaque année du cursus, afin d'amener les élèves vers les attendus de fin de lycée. L'initiative est laissée aux enseignants pour les exploiter dans le cadre de leur enseignement,

~~des repères de progressivité.~~ **Les repères de progressivité sont ou doivent être dans les programmes, ce n'est à l'enseignant de les construire.**

Les attendus de fin de lycée (AFL)

Les AFL sont formulés en termes de compétences : ils attestent de l'appropriation par l'élève des expériences corporelles visées. La compétence est entendue comme la possibilité pour un élève de produire, reproduire avec constance des réponses adaptées et efficaces dans un ensemble de situations représentatives d'une expérience corporelle, et dans un contexte construit pour lui donner du sens.

Ils intègrent des dimensions motrices, cognitives et sociales. Les dimensions sociales se traduisent par **les pratiques et** les rôles sociaux que l'élève doit apprendre pour construire les compétences visées. Au regard de la diversité des collectifs constituant les classes, de la spécificité des PPSA et des caractéristiques des élèves, il revient aux enseignants de définir quels rôles sociaux doivent être particulièrement acquis.

Les AFL sont de deux ordres :

- les AFL1 qui recouvrent les compétences révélatrices de l'appropriation par l'élève des **trois champs de culture organisant les PPSA**. Ces attendus de fin de lycée sont par ailleurs spécifiés pour chaque PPSA qui pourra être mise en oeuvre ;
- les AFL2 qui recouvrent les compétences révélatrices de l'appropriation par l'élève de l'expérience, individuelle et collective, de la préparation et de l'entraînement **spécifiques à chaque champ culturel**.

Des éléments pour établir des repères de progressivité

Des éléments sont proposés aux enseignants pour leur permettre de construire des repères de progressivité à chaque année du cursus, afin d'amener les élèves vers les attendus de fin de lycée. L'initiative est laissée aux enseignants pour les exploiter dans le cadre de leur enseignement, comme éléments de guidage pour eux et pour l'élève.

comme éléments de guidage pour eux et pour l'élève.  
 Les éléments pour établir des repères de progressivité pour atteindre l'AFL1 sont identifiés par type d'expérience corporelle. Ils peuvent être enrichis par l'équipe pédagogique en fonction des programmations de l'enseignant et des caractéristiques des classes.

Les éléments pour établir des repères de progressivité pour atteindre l'AFL2 sont laissés à l'initiative des enseignants. En effet, compte tenu du fait que l'expérience corporelle permettant à l'élève de savoir se préparer et s'entraîner à pratiquer physiquement dépend des expériences corporelles caractéristiques des PPSA que l'enseignant choisira de faire vivre, ces éléments sont définis par l'équipe pédagogique.

EXPÉRIENCE CORPORELLE CARACTÉRISTIQUE n°1 : « Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée »

AFL 1 - S'engager pour produire une performance maximale en gérant les efforts musculaires et respiratoires nécessaires et en faisant le meilleur choix dans l'action entre le maintien ou l'augmentation de sa puissance.

AFL 2 - Savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement, pour réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée :

- se mettre en condition, seul et à plusieurs, pour s'engager dans un effort maximal et récupérer de celui-ci ;
- identifier à l'aide d'indicateurs, seul et à plusieurs, l'efficacité des ressources utilisées au service de sa performance ;
- choisir puis mettre en oeuvre, seul et à plusieurs, un projet individuel et/ou collectif, identifiant les ressources à mobiliser et à développer pour optimiser sa performance ;
- à l'aide de connaissances acquises, des émotions vécues et des sensations éprouvées, conduire une analyse réflexive sur la pertinence du projet de performance réalisé pour le confirmer ou le modifier.

Attendus de fin de lycée (AFL1) spécifiés dans les PPSA

AFL1 spécifié en "Course de ½ fond" :

Mobiliser et gérer de façon optimale ses ressources pour réaliser sa meilleure performance dans une ou plusieurs courses dont l'allure est

Les éléments pour établir des repères de progressivité pour atteindre l'AFL1 sont identifiés par PPSA. Ils peuvent être enrichis par l'équipe pédagogique en fonction des programmations de l'enseignant et des caractéristiques des classes.

Les éléments pour établir des repères de progressivité pour atteindre l'AFL2 sont laissés à l'initiative des enseignants. En effet, ~~compte tenu du fait que l'expérience corporelle permettant à l'élève de~~ savoir se préparer et s'entraîner à pratiquer physiquement dépend des expériences corporelles caractéristiques des PPSA que l'enseignant choisira de faire vivre, ces éléments sont définis par l'équipe pédagogique. **Le programme donne des repères génériques qu'il conviendra de décliner :**

**AFL 2 - Savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement, pour réaliser une performance à une échéance donnée :**

- se mettre en condition, seul et à plusieurs, pour s'engager dans des efforts de différentes natures et récupérer de ceux-ci ;
- identifier à l'aide d'indicateurs, seul et à plusieurs, l'efficacité des ressources utilisées au service de sa performance ;
- choisir puis mettre en oeuvre, seul et à plusieurs, un projet individuel et/ou collectif, identifiant les ressources à mobiliser et à développer pour optimiser sa performance ;
- à l'aide de connaissances acquises, des émotions vécues et des sensations éprouvées, conduire une analyse réflexive sur la pertinence du projet de performance réalisé pour le confirmer ou le modifier.

La suite du texte proposé par l'institution montre les limites, les contradictions et les impasses du choix méthodologique et idéologique de chercher à concilier les différents champs d'expérience (nouveau terme qui a déjà changé 4 fois depuis les années 2000, ce qui montre bien la difficulté à les nommer...) avec (ce qui est louable) les apprentissages concrets dans les PPSA.

On se retrouve donc avec une sorte d'usine à gaz difficilement

choisie à différents pourcentages proches de sa VMA (Vitesse Maximale Aérobie) ou à différentes fréquences cardiaques.

AFL1 spécifié en "Course de relais" :

Coordonner collectivement le départ anticipé d'un receveur et la course d'un donneur pour réaliser sa meilleure performance grâce à une transmission rapide et fluide du témoin.

AFL1 spécifié en "Natation de vitesse" :

Mobiliser et combiner les paramètres corporels (compromis amplitude/fréquence, cycle et débit respiratoires, choix de techniques de nage / virage / départ) pour produire sa meilleure performance.

AFL1 spécifié en "Combiné athlétique" :

Combiner et réaliser plusieurs épreuves issues de familles athlétiques différentes (lancers, courses, sauts) en optimisant les coordinations motrices et en gérant les temps d'effort et de transition pour produire sa meilleure performance.

Éléments pour établir des repères de progressivité (AFL1) :

- construire des actions techniques efficaces au niveau des trains (supérieur et inférieur) et les coordonner les unes aux autres ;
- identifier et utiliser des principes mécaniques et ses ressentis (musculaires, respiratoires, émotionnels, psychologiques...) pour transformer efficacement sa motricité ;
- utiliser et moduler sa vitesse et sa force lors d'une action motrice ;
- adapter sa charge de travail à son propre potentiel.

EXPÉRIENCE CORPORELLE CARACTÉRISTIQUE n°2 : « Adapter son déplacement à des environnements variés et /ou incertains ».

AFL 1 - S'engager en sécurité pour réaliser à son meilleur niveau un itinéraire conçu à partir de l'analyse du milieu et de ses propres ressources, en faisant des choix d'actions efficaces.

AFL 2 - Savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement, pour conduire et maîtriser un déplacement individuel ou collectif de manière efficace et en toute sécurité :

- organiser et gérer le déplacement, seul et à plusieurs, en autonomie progressive, pour s'engager en sécurité dans les trajets aller et retour ;

compréhensible avec des AFL1 qui tantôt se réfère à des groupes de pratiques (expérience corporelle caractéristiques), tantôt à des sous-groupes de pratiques (gymnastique et acrosport par exemple), tantôt à des activités singulières. Quant au AFL2 ils ne se réfèrent qu'aux expériences corporelles et en plus on lit beaucoup de redondances. La proposition que nous faisons est beaucoup simple et lisible :

Les AFL 1 : par PPSA, ainsi que les repères de progressivité

Les AFL 2 : générique, à décliner par les enseignants dans chaque PPSA

Il faut donc retravailler à partir de la proposition initiale pour mettre ça en forme.

Par ailleurs, les éléments de progressivité proposés n'en sont pas. Ils ne donnent aucun élément caractéristique pour passer un stade à un autre...

Si notre proposition était retenue, nous donnerons des propositions sur les différentes PPSA.

- identifier seul et à plusieurs son niveau de pratique, individuel et/ou collectif, à l'aide d'indicateurs d'efficacité de la performance ;
- choisir et mettre en oeuvre, seul et à plusieurs, un projet de déplacement optimisé au regard des caractéristiques des éléments du milieu et des ressources à mobiliser pour effectuer l'aller et le retour en optimisant la performance ;
- à l'aide des connaissances acquises et des émotions vécues et des sensations éprouvées, conduire une analyse réflexive sur la pertinence du projet de déplacement et le confirmer ou le modifier.

Attendus de fin de lycée (AFL1) spécifiés dans les PPSA

AFL 1 spécifié en "Escalade" :

- Identifier et analyser la configuration des reliefs et des prises pour choisir et réaliser une voie adaptée à ses ressources.
- Combiner les préhensions avec le placement précis des appuis (passage de la carre interne à la carre externe par pivot sur l'avant pied) et utiliser les positions de moindre effort pour réaliser une voie du meilleur niveau possible.

AFL 1 spécifié en "Course d'orientation" :

Identifier et analyser la configuration du terrain et celle des postes à partir d'une lecture prédictive de la carte (pénétrabilité, planimétrie, lignes de déplacement et d'arrêt) pour concevoir et mémoriser un projet de course réaliste et pour réaliser une course efficace en adoptant des allures adapté(e)s à ses choix tactiques et à la gestion du couple vitesse/précision.

AFL 1 spécifié en "Sauvetage aquatique" :

Identifier et analyser les caractéristiques du milieu pour aller chercher et ramener le plus vite possible un objet préalablement immergé, en gérant son effort et en enchaînant différentes techniques de déplacement en surface, d'immersion, de saisie et de remorquage.

Éléments pour établir des repères de progressivité (AFL1) :

- comprendre et mettre en oeuvre, seul et/ou à plusieurs, les principes et procédures d'une pratique qui garantit la sécurité de tous ;
- identifier et analyser les caractéristiques des éléments du milieu qui entraînent des déplacements complexes et difficiles ;

- développer des appuis adaptés à l'itinéraire choisi et utiliser les principes mécaniques d'une motricité efficace ;
- gérer ses efforts en fonction des contraintes du milieu et de ses ressentis (musculaires, respiratoires, émotionnels, psychologiques ...) pour réaliser les déplacements.

EXPÉRIENCE CORPORELLE CARACTÉRISTIQUE n°3 : « Réaliser une prestation corporelle provenant d'un processus de création artistique ou d'une production de formes codifiées, destinée à être vue et appréciée ».

- Pour une prestation corporelle provenant d'un processus de création artistique

AFL 1 - S'engager pour composer et interpréter une prestation collective dont le projet artistique se nourrit d'une ou plusieurs oeuvres chorégraphiques ou circassiennes, en faisant des choix de vocabulaire gestuel et de procédés de composition.

AFL 2 - Savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement, pour réaliser une prestation provenant d'un processus de création artistique destinée à produire un effet chez le spectateur :

- se mettre en condition, seul et à plusieurs, pour s'engager dans un processus de création artistique collective et pour passer à plusieurs devant un public ;
- identifier, seul et à plusieurs, les étapes et les paramètres nécessaires au travail de composition à partir d'indicateurs ;
- choisir et mettre en oeuvre, seul et à plusieurs, un projet de composition ;
- à l'aide des connaissances acquises, des émotions vécues et des sensations éprouvées, conduire une analyse réflexive sur la pertinence du projet de composition pour le confirmer ou le modifier.

Attendus de fin de lycée (AFL1) spécifiés dans les PPSA "Danse contemporaine" et "Arts du cirque"

- développer une gestuelle porteuse d'une intention (danse contemporaine, arts du cirque) et réaliser l'exploit personnel (arts du cirque), par la maîtrise des composantes du mouvement et d'une présence engagée ;
- créer une chorégraphie / un numéro par le choix et la mise en oeuvre d'outils de composition (gestuelle, relations spatiales/temporelles entre les

interprètes, exploitation de l'espace scénique, éléments scénographiques, procédés, relations à l'objet), en lien avec un propos artistique ;  
 - livrer son appréciation de la prestation de ses camarades en justifiant son point de vue au regard de critères d'analyse et formuler une critique constructive.

Éléments pour établir des repères de progressivité (AFL1) :

- enrichir ses réponses motrices spontanées en explorant ses sensations et ses émotions ;
- enrichir le jeu des contrastes dans les composantes du mouvement et/ou dans la relation à l'objet ;
- orienter et placer son regard de manière intentionnelle ;
- exploiter des outils de composition dans la relation avec ses partenaires (espace, temps, contact, objet) ;
- savoir porter une appréciation sur les extraits d'oeuvres visionnées et les prestations de ses camarades, et justifier son point de vue.
- Pour une prestation de production de formes corporelles codifiées

AFL 1 - S'engager pour composer et réaliser, selon des rôles réversibles, un enchaînement à visée esthétique en choisissant et en articulant des éléments en référence à un code scolaire.

AFL 2 - Savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement, pour réaliser une prestation provenant d'une production de formes corporelles codifiées destinée à être jugée :

- se mettre en condition, seul et à plusieurs, pour s'engager dans une production de formes corporelles codifiées enchaînées et pour présenter sa prestation devant un public ;
- identifier à partir d'indicateurs, seul et à plusieurs, les étapes et les paramètres nécessaires au travail de construction d'un enchaînement ;
- choisir et mettre en oeuvre, seul et à plusieurs, un projet d'enchaînement ;
- à l'aide des connaissances acquises, des émotions vécues et des sensations éprouvées, conduire une analyse réflexive sur la pertinence du projet d'enchaînement pour le confirmer ou le modifier.

Attendus de fin de lycée (AFL1) spécifiés dans les PPSA

AFL1 spécifié en "Gymnastique au sol" et "Acrosport" :

- choisir des éléments en tenant compte à la fois de leur niveau de difficulté et du niveau de maîtrise individuelle et/ou collective pour produire, avec ou sans aide, un enchaînement fluide articulant des rotations dynamiques en appuis manuels corps tendu ;

- juger une prestation en identifiant le niveau de difficulté des éléments présentés et apprécier la qualité de réalisation.

AFL1 spécifié en "Danse de couple" :

- choisir ensemble des pas en fonction de leur difficulté et du niveau de maîtrise du couple, pour produire un enchaînement fluide en harmonie avec la musique ;

- juger une prestation en identifiant le niveau de difficulté des éléments présentés, et apprécier la qualité de réalisation.

Éléments pour établir des repères de progressivité (AFL1) :

- maîtriser la réalisation de sa prestation par le contrôle du geste et de ses sensations, identifier les conditions optimales de leur liaison pour garantir la continuité de l'enchaînement ;

- s'impliquer dans la réversibilité des rôles (voltigeurs, pareur, porteur, meneur ...) et maîtriser les postures de base adaptées à chacun des rôles ;

- à partir d'une bonne connaissance du code scolaire, des émotions vécues et des sensations éprouvées, gérer la prise de risque dans le choix des éléments de son enchaînement ;

- présenter son enchaînement devant des juges chargés d'identifier les éléments proposés et leur niveau de maîtrise.

EXPÉRIENCE CORPORELLE CARACTÉRISTIQUE n°4 : « Conduire un affrontement individuel ou collectif pour faire basculer le rapport de force à son avantage ».

AFL 1 - S'engager pour provoquer le gain du point en faisant des choix techniques et tactiques pertinents au regard de l'analyse du rapport de force.

AFL 2 - Savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement, pour conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif pour faire basculer le rapport de force en sa faveur :

- se mettre en condition, seul et à plusieurs, pour s'engager dans un

affrontement et récupérer de celui-ci ;

- identifier à l'aide d'indicateurs, seul et à plusieurs, l'état du rapport de force et son niveau de pratique individuel et/ou collectif en attaque et en défense ;
- choisir et mettre en oeuvre, seul et à plusieurs, un/des projet(s) technico-tactique(s) individuel(s) et/ou collectif(s) pour créer les conditions du gain du point et de protection de la cible ;
- à l'aide des connaissances acquises, des émotions vécues et des sensations éprouvées, conduire une analyse réflexive sur l'efficacité (individuelle et/ou collective) du projet technico-tactique réalisé pour le confirmer ou le modifier.

Attendus de fin de lycée (AFL1) spécifiés dans les PPSA

AFL1 spécifié en "Tennis de table" / "Badminton" / "Volley-ball" :

- identifier et/ou créer les espaces libres pour produire une attaque ciblée, et produire des trajectoires tendues et/ou descendantes pour accélérer le jeu ;
- défendre en cherchant à neutraliser le rapport de force défavorable pour reprendre l'ascendant.

AFL1 spécifié en "Boxe-française" :

- attaquer avec une riposte pied et/ou poing pour toucher l'adversaire sans se faire toucher ;
- utiliser des parades pour pouvoir rester à distance de touche.

AFL1 spécifié en "Basket-ball" / "Football" / "Handball" / "Rugby" :

- face à une défense placée, créer une circulation des joueurs et du ballon pour se mettre ou mettre un partenaire en situation de marque favorable ;
- face à une attaque placée, maintenir une défense organisée malgré le déplacement des attaquants pour défendre la cible et récupérer la balle ;

AFL1 spécifié dans la PPSA « Judo » :

- créer et/ou exploiter un déséquilibre à l'aide de techniques adaptées, en attaque directe, pour projeter l'adversaire sur le dos et/ou poursuivre au sol pour l'immobiliser ;
- reprendre l'initiative de l'attaque à partir d'une esquive.

Éléments pour établir des repères de progressivité (AFL1) :

- construire des actions techniques d'attaque et de défense en fonction de choix tactiques simples ;

- identifier et utiliser les conditions offensives et défensives favorables à la situation de jeu ;

- faire individuellement et collectivement des choix tactiques simples et efficaces en fonction du rapport de force, des émotions que l'enjeu du gain du point procure et de ses ressources du moment.

EXPÉRIENCE CORPORELLE CARACTÉRISTIQUE n°5 : « Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir ».

AFL 1 - S'engager pour obtenir les effets recherchés selon son mobile personnel, en faisant des choix de paramètres d'entraînement cohérents avec le thème retenu.

AFL 2 - Savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement, pour développer ses ressources et s'entretenir en liant les effets recherchés avec ses mobiles personnels :

- se mettre en condition, seul et à plusieurs, pour s'engager dans l'effort choisi et récupérer de celui-ci ;
- identifier à l'aide d'indicateurs, seul et à plusieurs, son niveau de ressources (énergétique, mécanique, psychologique ...) ;
- choisir et mettre en oeuvre, seul et à plusieurs, un projet d'entraînement définissant les ressources à mobiliser, en lien avec les effets recherchés ;
- à l'aide des connaissances acquises, des émotions vécues et des sensations éprouvées, conduire une analyse réflexive sur l'efficacité du projet d'entraînement pour le confirmer ou le modifier.

Attendus de fin de lycée (AFL1) spécifiés dans les PPSA

AFL1 spécifié en "Course en durée" :

Réaliser des déplacements en exploitant des paramètres de charge de travail (intensité, durée/distance, type d'effort - continu, fractionné, intermittent-, répétitions/séries, forme et durée de la récupération ...) adaptés au thème d'entraînement choisi pour obtenir les effets recherchés.

AFL1 spécifié en "Musclation" :

Réaliser des postures et des trajets moteurs sécurisés en mobilisant des paramètres de charge de travail (méthode d'entraînement, type de régime

musculaire, charges, séries répétitions, récupération, vitesse/rythme ...), adaptés au thème d'entraînement choisi pour obtenir les effets recherchés.

AFL1 spécifié en "Step" :

Composer et réaliser un enchaînement de pas sécurisés, combinant des paramètres biomécaniques (complexité des pas, coordination avec les bras, synchronisation des blocs ...), des paramètres énergétiques (BPM, hauteur du step, gestuelle des bras, utilisation des lests, impulsion des jambes ...) et des paramètres de charge d'entraînement (type d'effort, nombre de séries, répétitions, durées d'effort, formes et durées de récupération ...), adapté au thème d'entraînement choisi pour obtenir les effets recherchés.

AFL1 spécifié en "Natation en durée" :

Réaliser un déplacement en utilisant une ou plusieurs nages (avec ou sans matériel) et en exploitant des paramètres de charge de travail (méthode d'entraînement, distances, séries, répétitions, récupération, intensité de l'effort ...) que l'élève adapte au thème d'entraînement choisi pour obtenir les effets recherchés.

AFL1 spécifié en "Yoga" :

Réaliser des postures statiques et dynamiques en mobilisant des paramètres de charge de travail (choix des postures et contre postures, de leur complexité de réalisation, de la durée, de leur enchaînement, et des respirations) adaptés au thème d'entraînement choisi pour obtenir les effets recherchés.

Éléments pour établir des repères de progressivité (AFL1) :

- réaliser une séquence de travail dans le respect de son intégrité physique ;
- moduler différents paramètres d'entraînement (intensité, durée, répétition, complexité, charges, récupération ...) pour produire et identifier des effets immédiats en lien avec un projet personnel et un thème d'entraînement retenu ;
- choisir quelques paramètres et utiliser ses ressentis (musculaires, respiratoires, émotionnels, psychologiques ...) pour personnaliser et réguler une séquence de travail.

## 10. L'organisation de l'EPS

Sur les trois années du lycée

Au cours du lycée, la formation s'appuie sur les orientations programmatiques suivantes :

- les cinq expériences corporelles caractéristiques des PPSA doivent être vécues et développées par l'élève. Le passage obligé dans les cinq expériences corporelles contribue à renforcer la formation et la culture communes des lycéens ;

- l'expérience corporelle caractéristique de la culture des PPSA n°5 doit être vécue et développée par l'élève deux fois durant son parcours au lycée. Cette expérience corporelle n°5, qui n'est pas proposée au collège, permet de confronter le lycéen aux pratiques du développement et de l'entretien de soi, dans laquelle il pourra, maintenant et plus tard, s'engager durablement, de façon réfléchie et autonome.

En classe de seconde

La formation dispensée au collège, commune à tous les élèves, constitue une culture partagée sur laquelle les enseignements du lycée, dès la classe de seconde, s'ancrent et se développent.

Au cours de l'année de seconde, compte tenu de la diversité des parcours de formation au collège et de l'hétérogénéité des publics scolaires, la formation s'appuie sur l'orientation programmatique suivante : une PPSA porteuse de l'expérience corporelle caractéristique n°3 est obligatoirement proposée afin d'engager l'élève dans une pratique de création artistique et lui offrir la possibilité de choisir un enseignement de spécialité artistique en

- Les expériences caractéristiques des PPSA doivent être vécues et développées par l'élève dans chacun des trois champs culturels. Le passage obligé dans les trois champs culturels à renforce la formation et la culture communes des lycéens ;

Ce qui est dit ici est à la fois faux (au collège, ces pratiques sont proposées, au moins pour le step et la course longue) et retombe dans les travers de l'ancienne formulation des Compétences propres : c'est l'ensemble des enseignements qui permet « maintenant et plus tard, s'engager durablement, de façon réfléchie et autonome » et non simplement un groupe de PPSA. Cette formulation est contradictoire avec ce qui est affirmé dans le préambule. La programmation « deux fois » ne repose sur aucune justification par rapport aux autres activités. Nous pensons que l'obligation imposée des 3 champs permet à la fois d'avoir des exigences tout en laissant une certaine liberté organisationnelle pour les équipes.

Les paragraphes suivants sont donc pour nous à supprimer (ce qui allège par ailleurs le programme...)

<p>classe de première.</p> <p>Au cycle terminal L'enseignement en classe de première et terminale s'appuie sur les connaissances, capacités et attitudes qui ont été acquises et développées en classe de seconde. Il les prolonge et les enrichit afin d'atteindre les attendus de fin de lycée.</p> <p>L'EPS s'attache à différencier les conditions d'enseignement pour que chaque élève puisse progresser et réaliser des projets individuels et collectifs. L'accès progressif à l'autonomie conduit les élèves à opérer des choix dans des contextes différents.</p>	
--	--

11. L'association sportive : une formation complémentaire pour une pratique régulière et pérenne

<p>L'association sportive, qui s'inscrit en prolongement de l'EPS obligatoire, est accessible à tous les élèves et leur permet de s'engager régulièrement à la fois dans une ou plusieurs PPSA, dans l'exercice des responsabilités et l'apprentissage de la vie associative. Elle contribue ainsi pleinement à l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Ouverte vers l'extérieur, l'association sportive favorise les rencontres avec d'autres établissements scolaires. Elle doit, en outre, permettre aux élèves n'ayant pas validé l'attestation scolaire du savoir nager au collège de combler cette lacune compte tenu des enjeux de sécurité.</p> <p>La pratique du plus grand nombre doit être recherchée : à cette fin, des créneaux horaires sont précisément définis et communiqués, et diverses formes de pratique sont proposées en prenant en compte les différentes aspirations des élèves.</p> <p>L'engagement des élèves et les compétences citoyennes développées au sein de l'association sportive méritent d'être valorisés dans les bulletins</p>	<p>Elle doit, en outre, permettre aux élèves n'ayant pas validé l'attestation scolaire du savoir nager au collège de combler cette lacune compte tenu des enjeux de sécurité. <b>Le sport scolaire ne peut venir réparer ce que l'obligation scolaire fera mal... Un rattrapage en natation devrait être obligatoire dans le cadre de l'EPS.</b></p>
---	--

scolaires et dans leur projet de formation.  
 Les enseignants d'EPS ont la responsabilité de concevoir un projet de développement de l'association sportive qui s'inscrit à la fois dans la politique éducative de l'établissement et dans les projets départementaux et académiques du développement du sport scolaire. Ce projet doit par ailleurs être en cohérence avec le projet d'EPS. Il est présenté chaque année au conseil d'administration pour information.

## 12. Organiser les conditions d'enseignement de l'EPS dans l'établissement scolaire

Garantir des conditions d'enseignement optimales

Garantir un enseignement de l'éducation physique et sportive à la hauteur des ambitions que fixe le programme nécessite de disposer, dans l'établissement ou à proximité immédiate, d'une offre variée d'équipements sportifs couverts et de plein air. Cette discipline d'enseignement est souvent fortement dépendante des infrastructures sportives situées hors des murs du lycée. Il est donc essentiel que l'occupation des espaces de pratique fasse l'objet de concertations, d'une part, entre enseignants (qu'ils exercent en école, en collège, en lycée) et, d'autre part, entre les établissements scolaires et les collectivités locales. Un équilibre doit être recherché dans l'attribution des installations pour que chaque élève puisse apprendre en EPS, tout au long de sa scolarité, dans des conditions optimales de pratique. Au sein de l'établissement, l'enseignement de la discipline doit tenir compte de plusieurs paramètres :

- les conditions de la pratique physique, sportive, artistique ;
- l'exigence de sécurité ;
- la nécessité de tenir compte de l'hétérogénéité des élèves.

L'enseignement d'EPS fait souvent peser sur la communauté éducative des exigences structurelles majeures (emploi du temps des disciplines, alignement de divisions) et fonctionnelles (constitution de groupes) qui

OK

doivent être davantage perçues comme des conditions indispensables à la mise en oeuvre du programme et à la réussite des élèves que comme des privilèges à accorder aux personnels enseignants.

Exploiter les usages du numérique dans les apprentissages en EPS

L'enseignement de l'éducation physique et sportive au lycée doit pouvoir s'appuyer sur les plus-values qu'apportent les usages du numérique. Les outils numériques permettent le recueil d'indices et d'informations qui, exploités et analysés, peuvent favoriser les apprentissages. L'utilisation de la vidéo offre notamment des occasions particulières de visualiser des prestations individuelles et collectives permettant d'identifier avec précision les motifs de la réussite, les difficultés éprouvées, les écarts entre les projets et les réalisations. C'est donc à la fois un moyen de régulation des apprentissages, de stabilisation des conditions de la réussite et de redéfinition du projet de réalisation. L'usage de la vidéo doit pouvoir également être l'occasion d'une information accrue des jeunes sur les usages responsables du numérique et du droit à l'image.

Les appareils connectés (cardio-fréquence-mètre, montres connectées, GPS ...) peuvent être des instruments au service des apprentissages, permettant par exemple de définir son propre projet de performance et facilitant la gestion, par l'élève, de ses ressources personnelles. Les professeurs qui utilisent ces appareils dans leurs enseignements ne peuvent ignorer la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles des élèves et doivent s'assurer de la confidentialité des conditions de stockage de ces données.

Concevoir et partager un projet pédagogique qui opérationnalise le programme national et définit les enjeux de formation

Le projet pédagogique d'EPS, qui est obligatoire, s'inscrit dans le projet d'établissement, dont il prend en compte les axes principaux, et contribue à la réalisation des axes du contrat d'objectifs. Il est le fruit d'une conception

OK

collective et engage la responsabilité de l'ensemble de l'équipe pédagogique d'EPS. Sa rédaction concertée spécifie et formalise la politique éducative de l'établissement en matière d'EPS.

Tenant compte des caractéristiques essentielles de la population scolaire, ce projet identifie les effets éducatifs recherchés, en déduit l'offre de formation et spécifie les conditions de la mise en oeuvre.

Le projet pédagogique d'EPS formalise et planifie, de la classe de seconde à celle de terminale, les capacités, connaissances, attitudes nécessaires à l'acquisition des compétences attendues en fin de lycée (AFL1 spécifiées dans les PPSA et AFL2) en lien avec les expériences corporelles visées. Il comprend les outils communs permettant d'évaluer les acquis des élèves en cours de formation et d'assurer une régulation du projet lui-même. Le projet pédagogique d'EPS vise, en outre, l'interdisciplinarité afin de mettre en évidence la contribution de l'EPS aux différents parcours éducatifs (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé, parcours citoyen et parcours avenir).

Partager un projet qui programme les pratiques physiques, sportives, artistiques et offre un long temps d'apprentissage.

Le parcours de formation proposé à l'élève se traduit par le choix de pratiques physiques, sportives, artistiques. Il tient compte des aspirations et des demandes du public scolaire local ; celles des élèves filles doivent faire l'objet d'une attention particulière.

L'acquisition de nouvelles capacités, connaissances, attitudes suppose des temps d'apprentissage longs pour que chaque élève puisse réussir à la fois à court terme et faire le choix d'un engagement dans l'activité physique de manière durable. Le nombre d'heures d'enseignement doit donc être suffisant pour permettre au plus grand nombre d'atteindre les attendus de fin de lycée. L'organisation de trois cycles d'enseignement par année scolaire est un standard qui garantit à chaque élève un temps d'apprentissage suffisant pour pouvoir accéder au niveau de compétence attendu.

Partager un projet qui propose des traitements didactiques adaptés à tous les élèves : aptes, inaptes partiels ou en situation de handicap

Le projet pédagogique d'EPS formalise et planifie, de la classe de seconde à celle de terminale, les capacités, connaissances, attitudes nécessaires à l'acquisition des compétences attendues en fin de lycée (AFL1 spécifiées dans les PPSA et AFL2) en lien avec les expériences visées.

Rajouter après interdisciplinarité : **lorsque c'est possible**

**Les enseignants d'EPS ne peuvent être seuls responsables de l'interdisciplinarité, qui plus en lycée où c'est extrêmement compliqué pour de nombreuses raisons**

Selon le principe fondamental d'une école inclusive, le lycée doit accueillir tous les élèves quel que soit leur degré d'aptitude partielle ou de handicap. Il est de la responsabilité et de la compétence des enseignants de concevoir et de mettre en oeuvre des traitements didactiques spécifiques, adaptés aux enjeux de formation retenus pour les différents élèves de l'établissement. L'enseignant dispose de toute latitude pour concevoir et adapter son enseignement, les situations d'apprentissage, les rôles distribués, les outils utilisés, les évaluations réalisées en cours de formation aux possibilités et ressources réelles des jeunes.

Une attention particulière doit être portée aux aménagements nécessaires pour proposer une EPS adaptée et garantir la scolarisation des élèves en situation de handicap, atteints de maladies ou à besoins éducatifs particuliers. Si la solution prioritairement recherchée est un aménagement dans la classe de l'élève, une modification de l'offre de formation ou l'intégration dans une autre classe peut être néanmoins envisagée. Un regroupement de ces élèves provenant de différentes classes peut aussi être organisé sur un créneau horaire spécifique.

Il revient à l'enseignant de la classe, en lien avec le professeur principal de la classe, les personnels de santé scolaire et l'équipe de direction d'informer les élèves et leur famille sur les conditions d'adaptation possibles de l'enseignement aux ressources de l'adolescent.

Évaluer et valider les acquis

L'évaluation des acquisitions en cours de formation comme à l'issue des cycles d'enseignement permet à l'élève de se situer et d'apprécier ses acquis. Au cours des situations d'apprentissage et au fil des leçons, les enseignants veilleront à identifier les modes d'engagement des élèves et à les renseigner régulièrement sur leur degré d'acquisition. Cela suppose notamment de construire et de leur faire partager des indicateurs précis qui leur permettent de repérer leur engagement, en lien avec les attendus de fin de lycée. Il revient par ailleurs aux équipes de définir précisément les contextes dans lesquels les élèves seront évalués et de construire des outils

communs permettant d'apprécier, dans le continuum de leur formation, leur niveau de compétence. La construction d'un outil partagé de suivi des acquis des lycéens est un moyen nécessaire pour pouvoir attester la maîtrise de leurs compétences en cours de formation, utile pour l'orientation vers l'enseignement supérieur.

Intégrer des dispositifs particuliers et des organisations singulières

Au-delà des enseignements obligatoires, des dispositifs adaptés d'enseignement et d'animation, disciplinaires et pluridisciplinaires peuvent être ménagés pour des élèves à besoins particuliers (obésité et surpoids, manque de confiance et d'estime de soi, timidité, stress, etc.) et/ou des élèves en difficulté au regard des compétences-clés (le savoir nager par exemple). Ces dispositifs peuvent également prendre la forme de séquences d'enseignement préparant et s'intégrant à des actions spécifiques de l'établissement (cross, stages, actions humanitaires ou festives, etc.). Selon la spécificité des PPSA et/ou lorsque les conditions matérielles le nécessitent (par exemple pour les PPSA du type d'expérience corporelle n°2), un enseignement massé sous forme de stage peut être envisagé. Dans ce dernier cas, un volume de pratique de 20 heures minimum par PPSA doit pouvoir être proposé pour garantir des acquisitions en lien avec les attendus de fin de lycée.

Annexe : le cadre de conception du programme

Le programme de l'enseignement de l'éducation physique et sportive au lycée d'enseignement général et technologique est organisé selon un cadre permettant de concevoir et de mettre en oeuvre cet enseignement. Ce cadre conceptuel est structuré autour de notions-clés présentées de façon synoptique dans le tableau ci-après.

<b>Cadre de conception et de mise en oeuvre de l'enseignement</b>		
<b><i>L'enseignement et l'apprentissage</i></b>	<b>Une conception sur les trois niveaux du lycée :</b> une progression des apprentissages spiralaire.	cf. section 4
<b><i>Ce que vise l'enseignant</i></b>	<b>L'appropriation par l'élève d'expériences corporelles, culturellement fondées.</b> 1. Cinq expériences corporelles caractéristiques de la culture des pratiques physiques, sportives, artistiques. 2. Une expérience corporelle qui permet au lycéen de savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement. Cette expérience corporelle est vécue et développée au travers des 5 autres. <i>La première phrase se suffit à elle-même</i>	cf. section 5
<b><i>Ce qui permet l'appropriation des expériences corporelles visées</i></b>	<b>Des pratiques physiques, sportives, artistiques (PPSA)</b> Les pratiques physiques, sportives, artistiques (PPSA) sont des productions sociales et culturelles, porteuses d'expériences corporelles	cf. section 7

	que l'élève doit vivre et s'approprier pour se développer.	
<b><i>Ce que l'élève construit tout au long de sa scolarité au lycée</i></b>	<b>Des compétences</b> S'approprier pleinement les expériences corporelles caractéristiques des PPSA d'une part, de la préparation et l'entraînement à la pratique physique d'autre part, nécessite des apprentissages et la construction de compétences par l'élève.	cf. section 6
<b><i>Ce que l'élève acquiert pour construire ses compétences</i></b>	<b>Des connaissances, des capacités et des attitudes</b> Les connaissances, capacités et attitudes sont les ressources que l'élève doit acquérir, développer et apprendre à mobiliser pour construire les compétences.	cf. section 6
<b><i>Ce qui est attendu en fin de lycée (Attendus de Fin de Lycée », AFL)</i></b>	<b>Des compétences qui révèlent l'appropriation des expériences corporelles visées.</b> À la fin du cursus lycéen, l'élève a développé des	cf. section 9